



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 2020-01-05

Date de la convocation :	18/12/2019	Membres en exercice :	27
Date d'affichage :	17/01/2020	Membres présents :	23
		Membres ayant donné procuration :	3
		Membres absents non excusés :	1

Objet : fixation des tarifs de la redevance « Assainissement » applicables au 1^{er} janvier 2020

L'an deux mille vingt, le dix janvier à dix-sept heures,
Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon s'est réuni à la salle des associations à BANNANS après convocation légale, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois de janvier.

Conseillers communautaires présents :

Bannans	Claude Dussouillez	Pouvoir à L. Girod
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	Pouvoir à G. Paulin
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	X
	Danielle Jeannin	X
	Jacqueline Lépeule	X
	Angélique Marmier	X
	Guy Perrin	absent
	Bruno Trouttet	X
La Rivière	Denis Vallet	X
	Hervé Claudet	X
Dugeon	Jérémy Lonchampt	Pouvoir à C. Vallet
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Yannick Vuittenez

Mr le Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence «**assainissement**» le 1^{er} janvier 2020, une délibération de principe n° 2019-10-86 a été prise le 29 octobre 2019 pour fixer les tarifs.

L'exercice de la compétence « assainissement » étant maintenant effectif par arrêté préfectoral n° 25-2019-12-20-019, il convient de fixer les tarifs définitifs.

Vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 10 janvier et sur proposition de Monsieur le Président,

Les membres du conseil communautaire arrêtent les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- **Part fixe : 83 € HT par unité de logement**
- **Part variable : selon les tarifs HT ci-dessous :**

	2020	2021	2022
Bannans	0.77	1.13	1.50
Bonnevaux	0.61	1.05	1.50
Boujailles	1.35	1.42	1.50
Bouverans	0.74	1.12	1.50
Bulle	1.00	1.25	1.50
Courvières	1.29	1.39	1.50
Dompierre LesTilleuls	1.14	1.32	1.50
Frasne	1.43	1.46	1.50
La Rivière Drugeon	1.17	1.33	1.50
Vaux et Chantegrue	0.84	1.17	1.50

Les redevances sont facturées aux propriétaires.

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le président,

Christian VALLET





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CDC FRASNE DRUGEON

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DCC_2020_01_05
Date de la décision:	2020-01-10 00:00:00+01
Objet:	Tarifs de la redevance assainissement applicables au 1er janvier 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.2 - Tarifs publics locaux
Identifiant unique:	025-242504496-20200110-DCC_2020_01_05-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 025-242504496-20200110-DCC_2020_01_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	945
nom de original: 5-Tarifs Assainissement.pdf	application/pdf	706345
nom de métier: 99_DE-025-242504496-20200110-DCC_2020_01_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	706345

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 janvier 2020 à 15h37min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 janvier 2020 à 15h37min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 janvier 2020 à 15h37min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 janvier 2020 à 17h25min21s	Reçu par le MI le 2020-01-13